



d'ailleurs, en une simple ceinture déjà ancienne et peu en état de résister aux effets de l'artillerie moderne.

Il a fallu tout l'héroïsme de nos soldats pour tenir en échec, pendant plus de trois semaines, les troupes allemandes qui l'assiégeaient.

Longwy a déjà subi différents assauts, notamment en 1792 et 1871.

Le lieutenant-colonel Darce commandait le bataillon du 164<sup>e</sup> d'infanterie de Verdun qui formait la garde de Longwy.

Il est né à Staulde (Seine-et-Marne) ; il devait prendre sa retraite dans deux mois.

Il sort du rang.

### Le fils Botha engagé

Le fils du général Botha, qui n'a que 17 ans, a quitté le lycée et s'est engagé dans un régiment anglais en partance pour le théâtre de la guerre.

### Un infâme escroc

Le service de la police judiciaire vient d'arrêter un escroc infâme qui avait réussi, à l'aide de faux papiers, à s'introduire à la Croix-Rouge et à y prendre du service comme médecin. Il s'agit d'un homme d'affaires véreux, nommé Cagnard, qui a déjà subi deux condamnations pour escroqueries et abus de confiance. Cet individu vidait les poches des blessés et des malades à qui il donnait ses soins ; ses victimes sont nombreuses dans les hôpitaux parisiens.

### Les Indiens veulent

#### combattre avec nous

A la Chambre des lords, lord Crews dit qu'on sait, aux Indes, que les troupes africaines coopèrent avec l'armée française, et ce serait un désappointement pour les Indes de ne pas être admises à prendre part à la lutte en Europe. L'armée serait ainsi renforcée par des troupes qui possèdent un entraînement excellent et qui, certainement, fourniraient la meilleure preuve de leur valeur.

## CHRONIQUE LOCALE

### CONTRE LES RACONTARS

« Vous savez la nouvelle ? » Non ! — « Eh bien, X, Y, Z, sont blessés, sont morts. »

Voilà, comment certains individus, tous les jours, dans la rue, dans les cafés abordent les gens.

Puis, comme une trainée de poudre, tous les habitants d'un quartier, puis de la ville, connaissent les nouvelles, qui bientôt sont apprises avec ménagements aux familles.

Nous avons déjà mis en garde le public contre ces informateurs qui veulent paraître trop bien renseignés et qui pour jouer un pareil rôle, ne craignent pas de porter l'affolement dans de nombreuses familles.

L'Administration préfectorale s'est émue de tous ces faits : elle a décidé d'y mettre ordre.

A l'avenir, quiconque sera convaincu d'avoir colporté une nouvelle dont il ne pourra justifier l'authenticité, sera poursuivi impitoyablement.

Il était temps que de pareilles mesures fussent prises : c'est dès le début des hostilités que les propagateurs d'informations sensationnel-

les auraient dû être frappés, car ces individus ont aujourd'hui fait école.

Il faut espérer qu'on saura les mater assez tôt.

Dans tous les cas, c'est avec plaisir que nous lisons dans le Temps, la note suivante qui sera lue par les familles et surtout par les « renseignés ».

### Les fausses nouvelles

« La population du Mans a été vivement impressionnée hier matin par des bruits fantaisistes qui ont couru en ville au sujet d'une prétendue victoire française sur les troupes allemandes.

« Le préfet de la Sarthe a immédiatement donné l'ordre de rechercher l'auteur de cette fausse nouvelle. Celui-ci a été découvert. Ce serait un employé des postes et télégraphes, qui a été conduit auprès du général commandant la 5<sup>e</sup> région par le commissaire spécial de la préfecture. Une enquête judiciaire a été ouverte à son égard. »

Quelques mesures dans ce genre et certainement les colporteurs de fausses nouvelles se tiendront à carreau, comme l'on dit à la caserne.

Dans le Lot, l'Administration est décidée à user de ses pouvoirs. Et elle fera bien.

L. B.

### Convois de blessés

Vendredi soir, à 20 heures, est arrivé à Cahors un convoi de 105 blessés militaires de toutes armes.

Sur tout le parcours, ces braves soldats ont été acclamés par la foule qui se pressait dans les rues de la Banque et du Lycée.

Plusieurs blessés avaient pris place dans des voitures ; quelques-uns, les plus fatigués, étaient portés rapidement à l'hôpital en automobile. Mais un grand nombre ont fait à pied le trajet de la gare à l'hôpital où ils étaient évacués.

C'est notamment à l'hôpital temporaire du Lycée que les blessés ont été conduits.

Tous ces braves jeunes gens racontaient les batailles auxquelles ils avaient assisté et manifestaient une grande confiance dans le succès.

C'est notre témérité, nous disait l'un, qui nous a joué un mauvais tour. Dès les premiers coups de feu des Prussiens, nous avons riposté, puis sans écouter les ordres des chefs, nous nous sommes élançés sur les ennemis. Mais les mitrailleuses firent alors du ravage dans nos rangs.

Atteints de blessures légères, aux mains, aux bras ou aux jambes, ces soldats espèrent être rapidement guéris pour revenir au feu.

### Prisonniers allemands

On sait qu'actuellement à Cahors se trouvent environ 160 prisonniers allemands.

Nous croyons savoir que ces prisonniers ne séjourneront pas dans notre ville.

Cahors n'est en effet, qu'une « garde de répartition » où momentanément sont logés ces prisonniers qui seront expédiés, dès les premiers jours, à Toulouse notamment.

### Le rôle des Préfets

Le ministre de l'intérieur vient de rappeler aux préfets qu'ils doivent donner aux populations qu'ils administrent l'exemple du courage et du sang-froid, qu'ils ne doivent quitter leur poste que quand l'ennemi est signalé aux abords de la ville ou quand l'autorité militaire aura jugé leur départ indispensable.

### École normale

La Directrice de l'École Normale ne disposant pas de crédits pour payer les frais de transport du lin-

ge adressé à l'hôpital temporaire n° 19, prie Mesdames les institutrices de ne pas expédier des colis en port dû.

### P. T. T.

Par arrêté en date du 24 août, le ministre des P. T. T. a exonéré, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1914, des frais de la distribution des télégrammes la commune de Castelnaud-Montraiet.

En raison des inconvénients que présente la remise des objets de correspondance adressés poste restante sous des initiales (chiffres, numéros, ou toute autre indication anonyme), l'Administration des P. T. T. a dû supprimer jusqu'à nouvel ordre ce mode de correspondance.

Les objets de l'espèce en instance à cette date ont dû être versés en rebut. D'autre part, la production de pièce d'identité sera, à l'avenir, exigée pour la remise des objets de correspondance ordinaire adressés nominativement poste restante.

### Consulat de Belgique

Le consul de Belgique fait savoir que la loi du 4 août 1914 accorde amnistie aux déserteurs belges réintégrant l'armée, et ce jusqu'au 4 septembre.

### Accident

Jeudi soir, vers 19 heures, un garde-voie, en service au pont du chemin de fer à Cahors, a été tamponné par un train.

Le malheureux a été tué sur le coup. Son corps a été transporté à l'hôpital à 20 heures 1/2.

Les obsèques de ce garde-voie, qui se nomme Langlais, ont eu lieu samedi matin à 10 heures.

Le convoi funéraire était entouré par un piquet en armes et suivi par une section de gardes-voies commandée par le capitaine Soulié.

Le corps a été transporté à Sénail-lac, où a eu lieu l'inhumation.

### Examens retardés

Par un arrêté pris le 22 août par le ministre de l'instruction publique, sont retardées jusqu'à une date qui sera ultérieurement fixée les sessions d'examen pour l'obtention : 1<sup>o</sup> du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures ; 2<sup>o</sup> du certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales ; 3<sup>o</sup> du certificat d'aptitude à l'enseignement de la comptabilité.

### Les télégrammes

En raison de la mobilité des troupes, il est impossible, à l'heure actuelle de faire parvenir aux militaires de tous grades les télégrammes qui ne portent pas comme destination celle indiquée dans le tableau affiché dans les mairies et bureaux de poste, et qui fait connaître la première destination à donner à la correspondance postale adressée aux militaires. Ces télégrammes sont acheminés télégraphiquement sur cette première destination, et de là, par poste, sur le lieu où se trouve le destinataire.

### Les lettres anonymes

Depuis quelque temps, l'état-major de la 17<sup>e</sup> région reçoit fréquemment les lettres anonymes.

Le général commandant la 17<sup>e</sup> région avise leurs auteurs qu'ils perdent leur temps en employant ce procédé déloyal.

Des ordres formels ont été donnés pour que toute lettre qui arrivera au Quartier Général sans si-

gnature ou sans l'adresse du signataire soit détruite sans être lue.

Toute personne voulant porter à la connaissance de l'autorité militaire un fait lui paraissant de nature à intéresser la défense nationale n'aura qu'à se présenter au Quartier Général de 11 heures à midi. Elle peut compter sur la discrétion du chef militaire auquel elle jugera bon de s'adresser.

Agir autrement et recourir à la voie de l'anonymat est une lâcheté dont le commandement se rendrait complice s'il acceptait de prendre connaissance d'une communication faite dans ces conditions déshonorantes.

### Société d'Agriculture du Lot

La Société d'Agriculture du Lot se réunira mardi 1<sup>er</sup> septembre, à 3 heures du soir dans son local de la rue du Lycée.

### Ordre du jour :

Étude des questions concernant la main d'œuvre nécessitée par les vendanges et les semencements.

# Dernière Heure

## TÉLÉGRAMMES OFFICIELS

Paris, 29 août, 7 heures.

### La situation

La situation de notre front, de la Somme aux Vosges, est restée aujourd'hui ce qu'elle était hier. Les forces allemandes paraissent avoir ralenti leur marche.

## Proclamation adressée à la France par son Gouvernement

Français,

Le gouvernement vient de prendre possession de son poste d'honneur et de combat. Le pays sait qu'il peut compter sur sa vigilance, sur son énergie et que de toute son âme il se donne à sa défense.

Le gouvernement sait qu'il peut compter sur le pays. Ses fils répandent leur sang pour la patrie et la liberté, aux côtés des héroïques armées belge et anglaise. Ils reçoivent sans trembler le plus formidable ouragan de fer et de feu qui ait jamais été déchaîné sur un peuple, et tous se tiennent droits ! Gloire à eux ! Gloire aux vivants et aux morts ! Les hommes tombent, la nation continue.

Grâce à tant d'héroïsme, la victoire finale est assurée. Un combat se livre capital, certes, mais non décisif. Quelle qu'en soit l'issue, la lutte continuera. La France n'est pas la proie facile que s'est imaginée l'insolence de l'ennemi.

Français,

Le devoir est tragique, mais il est simple : repousser l'invasisseur, le poursuivre, sauver de sa souillure notre sol et de son étirement la liberté ; tenir tant qu'il le faudra, jusqu'au bout, hauser nos esprits et nos âmes au-dessus du péril ; rester maîtres de notre destin.

Pendant ce temps, nos alliés russes marchent d'un pas décidé vers la capitale de l'Allemagne, que l'anxiété gagne et infligent des revers multiples à ses troupes qui se replient.

Nous demanderons au pays tous les sacrifices, toutes les ressources qu'il peut fournir en hommes et en énergies. Soyez donc fermes et résolus ! Que la vie nationale, aidée par des mesures financières et administratives appropriées ne soit pas suspendue ! Ayons confiance en nous-mêmes ; oublions tout ce qui n'est pas la patrie. Face à la frontière ! Nous avons la méthode et la volonté, nous aurons la victoire.

Paris, 28 août, 1914.

Lafage Marie, veuve Bican, 78 ans, s. p., rue St-Georges, 5.  
Dalel Antoinette, veuve Bédoué, s. p., 76 ans, rue St-James.  
Langlès Paul, territorial, cultivateur, 42 ans, Pont du chemin de fer.

### Pharmacie de service

Le Dimanche 30 août, le service des Pharmacies sera assuré par la

**Pharmacie Arnal**  
Rue Fénelon.

### Anglars-Nozac

La Croix-Rouge. — Une souscription faite en faveur de la Croix-Rouge a permis de recueillir une somme de 360 fr., 85 draps de lit et 180 chemises. Nos meilleurs remerciements à toutes les généreuses personnes de la commune qui contribuent ainsi au soulagement de nos chers enfants blessés au service de la patrie.

Le propriétaire-gérant :

A. COUESLANT.

## Paris, 7 h. soir.

### A l'ordre du jour de l'armée

Le général commandant l'armée a cité à l'ordre du jour de l'armée les sous-lieutenants Viala, du 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs qui fut mortellement frappé le 20 août au moment où à la tête de sa section, il prononçait une contre-attaque à la baïonnette ; le sous-lieutenant de Castelnaud, du 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs qui a fait preuve du plus grand courage au cours du combat du 20 août. Ayant pris le commandement de sa compagnie, il a tenu tête à l'ennemi pendant 5 heures et a été tué au moment où il venait de le rejeter en arrière par une vigoureuse contre-attaque ; les sous-lieut. Devic, Picart, Munier et Guillemain du même bataillon qui ont été tués au cours du combat du 20 août à la tête de leurs troupes.

Les citations à l'ordre du jour de ces officiers sont les suprêmes récompenses qui puissent être accordées à eux et à leurs familles.

### Sur Mer

On confirme que 3 croiseurs allemands dont le Mainz et le Coln ont été détruits par l'escadre anglaise.

Ces deux croiseurs ont été lancés en 1909 ; ils ont 4.350 tonnes de déplacement ; leur pont cuirassé a une épaisseur de 50 millimètres, leur vitesse maximum atteint de 26 à 27 nœuds, ils sont armés de 12 canons de 105 millimètres, de 2 tubes lance-torpilles sous-marins. Leur équipage se compose de 13 officiers et de 347 hommes d'équipage.

### En Prusse orientale

L'armée russe a investi complètement Königsberg et s'est emparé d'Alenstein. Les troupes allemandes sont en retraite.

### En Galicie

En Galicie, les combats commencés le 26 août du côté de Lemberg se sont transformés en bataille générale sur un front de plus de 300 kilomètres.

### En Pologne

A Petroko, les Russes ont mis complètement en déroute trois escadrons allemands et une compagnie cycliste.

### Faites vos achats

CONFIEZ LA PRÉPARATION  
DE VOS ORDONNANCES

A LA

**Grande Pharmacie**

DE LA

**Croix-Rouge**

EN FACE LE THÉÂTRE

CAHORS

## LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

III

— Je t'affirme que non. Et toi-même tu n'es point dupe de sa métamorphose. En bon camarade, tu ne veux peut-être pas l'avouer, mais si tu es sincère, tu seras bien obligé d'en convenir.

— Mon oncle, je vous en prie, Robert a peut-être des ennuis que nous ignorons, des pensées intimes dont nous n'avons pas le droit de rechercher les causes. Il est jeune, ardent, il voudrait se créer une situation indépendante. Cela suffit pour devenir morose...

— Voyons, Marcel, on dirait que tu sais quelque chose. Si tu as des soupçons révèle-les moi. Il est temps que je m'occupe enfin de ce garçon, que je fasse taire ses scrupules, que je me porte garant auprès des personnes qui lui cherchent une situation digne de

lui... Sais-tu, Marcel, que je lui dois beaucoup à cet enfant, et que je ne ferai jamais assez pour lui prouver mon attachement, je dirai plus : ma reconnaissance.

Marcel crut le moment propice de faire entrer le doute dans l'esprit de son oncle. Il espérait que la manœuvre qu'il avait préparée réussirait ainsi plus facilement.

Il ajouta, sur un ton de sous-entendu qui laissait la porte ouverte à toutes les suppositions :

— Croyez-vous, mon oncle, qu'il soit toujours digne des sacrifices que vous vous imposez pour lui ?

M. de Lormel sursauta :

— En douterais-tu ?

— Oh ! moi, dit Marcel, je ne voudrais pas conclure. Cependant, puisque vous me demandez mon opinion, je vous dirai volontiers ce que je pense.

— Et que penses-tu ? Dis-le moi sans détour... S'il est en mon pouvoir de remédier à la situation je m'y emploierai de mon mieux.

— C'est que, mon oncle, c'est un sujet délicat, scabreux, que nous abordons. Il est de mon devoir de parler avec prudence car pour rien au monde je ne voudrais porter de jugement téméraire.

— Saprستي ! Que me dis-tu là ? As-tu surpris quelque secret ? Dans ce cas, il est urgent que je le connaisse afin que je cherche à neutraliser les

effets pernicieux s'ils venaient à se manifester.

— Puisque vous m'obligez aux confidences, je vais m'exécuter. Il coule de source que ma responsabilité n'est nullement engagée. Je vous répète ce qui m'a été dit lors de mon dernier voyage à Paris.

— Parle, je t'écoute.

— Il paraîtrait que Robert aurait dit que vers la fin août, il disposerait d'un capital suffisant pour payer comptant, et de ses propres deniers, l'exploitation agricole qu'il convoitait. Or, on lui demanda, au bas mot, vous le savez aussi bien que moi, une soixantaine de mille francs.

— Et que vous-tu là de répréhensible ? Avec les dix ou douze mille francs qui proviennent de l'héritage de Juliette et la différence qu'il peut trouver à ma caisse s'il le désire, il peut certainement faire face à cette éventualité.

— Avec votre appui, il pourrait, c'est certain, se payer ce luxe ! Mais c'est précisément à cet instant que le mystère commence. Vous a-t-il demandé de lui prêter cette somme ? Si oui, mettons que je n'aie rien dit et toutes mes déductions tombent à faux.

— Rober n'aime guère le métier de quémendeur. Il ne m'a rien demandé...

— Je m'en doutais. Alors m'expliquez-vous ces paroles : hier, me trouvant à l'extrémité du couloir, j'aperçus Robert de faction devant la

porte du bureau, l'air anxieux, tourmenté. Au bout de quelques instants, il regagna ses appartements, mais en passant près de moi, sans m'apercevoir tant il était troublé, il murmura :

— Et cependant ils sont là ! Il me les faut !...

— Marcel ! Ces paroles, es-tu absolument sûr qu'elles aient été prononcées ?

— Mais certainement, mon oncle, dit le gendarme sans sourcilier.

— Si tu n'as pas été induit en erreur par une circonstance quelconque, je dois croire que Robert a été poussé par une volonté supérieure à la sienne, car en temps normal il est absolument incapable d'avoir des pensées aussi coupables.

— Possible, mais il n'empêche qu'il a eu la mauvaise idée en tête. De là à mettre son projet à exécution, il n'y a que l'épaisseur d'un cheveu.

— Il ne peut plus le faire.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il m'a remis sa clef hier matin. Il ne peut donc ouvrir le coffre et s'emparer de la totalité ou d'une partie du butin qu'il contient. Si cette pensée coupable lui était venue, ce dont je doute, il aurait tout naturellement conservé la clef qui lui aurait permis d'opérer la soustraction.

— Mais vous n'y songez pas, mon oncle. C'est par prudence, par peur de la tentation qu'il a agi ainsi. Ayant la clef, il n'aurait pu enlever un centime

sans être soupçonné... tandis que maintenant...

— Avec quoi, que diable, veux-tu qu'il se rende maître du coffre ? Il ne suffit pas de prononcer la formule sacramentelle et magique pour qu'à la première syllabe la porte s'ouvre toute grande. Te voilà en défaut, Marcel ; il faut trouver une explication un peu plausible pour expliquer les paroles que tu as entendues.

— A moins que...

— Achève ta pensée.

— A moins que, ayant prémédité son acte, il n'ait laissé les portes ouvertes.

— J'en doute fort, Marcel... Du moins cette version est facilement vérifiable... Suis-moi...

Et délibérément, le baron entraîna le vil accusateur dans son sillage.

Il pénétrèrent dans la pièce de la comptabilité et très facilement purent se rendre compte que la fermeture était intacte.

Tandis que M. de Lormel vérifiait la supposition émise par son neveu, celui-ci avait jeté un coup d'œil par la fenêtre et aperçu Diane guettant le passage de Robert pour le précipiter ensuite dans la gueule du loup.

Diane remplissait à merveille le rôle qui lui était dévolu, ce qui combla d'aise le bandit qui préparait ses batteries en vue de l'action nocturne.

— Vous avez raison, mon oncle ; les portes sont closes, bien closes, et bien

imprudent serait celui qui voudrait s'attaquer aux flancs de cette masse imposante. Je le proclame : sans clef on n'en viendra jamais à bout.

— Es-tu bien convaincu de ton erreur ? mon garçon.

— L'erreur matérielle, oui, mon oncle. Mais pour le reste je suis trop sûr de moi pour hésiter. J'ai entendu les paroles... Et s'il n'y avait que ça ! ajouta-t-il sur un ton plein de sous-entendus gros de conséquences...

— Ah ça ! Marcel. Mais je suis donc ici dans une forêt de Bondy ? Il se passe ici des choses que tout le monde connaît sauf moi ? J'exige que ton accusation soit plus claire. Fais-moi toutes les confidences susceptibles de m'intéresser. Je récompenserai plus tard tes bons offices si réellement tu as fait preuve de perspicacité.

— Il y a, mon oncle... Mais c'est très grave, ce que j'ai à vous apprendre. Vous allez me jurer d'être calme, de commander à vos nerfs, de ne pas obéir à votre première impulsion... Nous aviserons ensuite au moyen de vous venger.

— Tu m'effraies, Marcel, avec tes insinuations si vagues. Dis-moi tout. Je suis prêt à entendre n'importe quoi.

(A suivre).